



Rapport de la directrice générale portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2021

- 1- Le règlement sur la gestion contractuelle a été respecté pour l'année 2021
- 2- Le personnel en place au moment d'octroyer des contrats ou de favoriser telle ou telle offre de service a su faire en sorte que l'esprit dudit règlement fut respecté, à preuve la liste des contrats octroyés, de plus de 2000\$ qui suit :

CONST. ET PAVAGE BOISVERT INC.	403 531,89 \$
CR NOUVEL-AIR 2018 INC.	325 272,33 \$
EXCAVATION DENIS DEMERS	100 351,83 \$
EXCAVATION FMK	19 463,36 \$
EXCAVATION FMK	94 517,16 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	30 697,64 \$
MINISTRE DES FINANCES	41 959,00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	56 154,11 \$
MRC BECANCOUR	84 231,50 \$
R.I.G.I.D.B.N.Y.	53 103,14 \$
SANIVERT	29 749,78 \$
SERVICE DE SECURITE INCENDIE	3 434,20 \$
SSIIRMRCB	64 692,81 \$
STANTEC CONSULTING LTD.	53 856,73 \$

Du mois de janvier 2021 à la fin de décembre 2021.

Sophie Millette
Directrice générale